

quarte — Système de gestion de la qualité pour les écoles de musique

Contexte

Les objectifs qualitatifs et éducatifs jouent un rôle grandissant pour les écoles de musique. Le label **quarte** a été spécifiquement développé à leur intention par l'Association suisse des écoles de musique (ASEM) afin de les soutenir dans leur activité.

Le système **quarte** définit et documente les procédures de façon transparente, en mettant l'accent sur l'enseignement de la musique. Ce qui permet aux écoles d'accomplir leur mission éducative et culturelle et de la développer en permanence dans une démarche tournée vers l'avenir.

quarte open label : un système souple avec un domaine de base concentré sur l'essentiel

Afin de sensibiliser encore davantage les associations cantonales et les écoles de musique aux aspects de la qualité et de la gestion de la qualité, l'ASEM a transformé en 2017 l'ancien système **quarte** en un « open label » plus souple et modulaire. Le **quarte open label** reprend les éléments déjà appliqués, et les complète en intégrant certains processus du secteur de l'enseignement musical.

Le label est construit autour d'un domaine de base concentré sur l'essentiel que toutes les écoles doivent respecter, et d'une série de modules à option pouvant être choisis librement. Les associations cantonales d'écoles de musique et les départements cantonaux de l'instruction publique et de la culture auront ainsi la possibilité de définir leurs propres priorités en fonction de leur législation ou des conventions de prestations existantes. En élaborant une version cantonale, ils pourront permettre à leurs écoles d'obtenir le label de qualité ASEM **quarte open label** selon des critères uniformisés.

quarte open label : développement graduel du label ASEM à la certification ISO

Les écoles de musique fixent elles-mêmes le rythme et les priorités au sein des modules en fonction de leurs ressources et de leurs principaux domaines d'activité. Grâce à sa structure modulaire et progressive, **quarte open label** peut être développé à tout moment jusqu'à **quarte** et à l'obtention de la norme ISO 9001:2015. Pour la certification ISO, il est recommandé de faire appel à un soutien extérieur.

Gestion de la qualité dans les écoles de musique et objectifs du quarte open label

Le **quarte** open label comprend une partie centrale obligatoire pour toutes les écoles de musique, qui doit être complétée par des modules à option choisis librement. Le label est attribué après achèvement de la partie centrale et de huit modules à option supplémentaires. Il peut être progressivement développé jusqu'à **quarte** et donc à la certification ISO 9001:2015. Cette structure permet ainsi à toutes les écoles de musique de garantir et développer la qualité au sein de leur institution de manière responsable, en tenant compte de leurs besoins spécifiques.

Les écoles de musique attestent de l'efficacité de leur travail :

- en mettant à la disposition des autorités responsables des moyens et des outils qui leur permettent d'acquérir de manière simple et efficace une compréhension approfondie de l'organisation de l'école ;
- en mettant en œuvre avec leurs élèves la mission culturelle et éducative qui a été définie ;
- en veillant à une acquisition durable des connaissances ;
- en présentant de manière transparente leurs offres de formation et leurs principes pédagogiques ;
- en fournissant des prestations rationnelles, efficaces et effectives ;
- en engageant des enseignants motivés et qualifiés sur les plans technique, méthodologique et didactique ;
- en se montrant très attentives à la garantie et au développement de la qualité.

Le **quarte** open label :

- permet de garantir et de développer la qualité de l'offre des écoles de musique dans le sens de standards minimaux ;
- favorise la transparence auprès des groupes intéressés (autorités, élèves, parents, enseignants, etc.) et fournit une base de décision pour les autorités (reconnaissance, subventions, etc.) ;
- constitue une base pour une certification future selon la norme ISO 9001:2015.

Procédure et documentation

L'introduction peut être téléchargée sous www.musikschule.ch/quarte.

Après l'inscription, un cours d'introduction est organisé. Les instructions et le manuel type de **quarte** open label sont mis à disposition par le secrétariat de l'ASEM avant le cours par courriel en format PDF.

Certification quarte open label

L'inscription pour la certification **quarte** open label se fait par l'intermédiaire du secrétariat de l'ASEM. La certification et l'attribution du label sont assurés par l'ASEM.

Coûts de la procédure jusqu'au label

Toutes les instructions et le manuel type sont mis gratuitement à la disposition des écoles membres de l'ASEM.

- **Coûts pour les écoles de musique**

-	Taxe d'inscription, frais administratifs, certificat	Fr.	130.00
-	Cours d'introduction quarte open label (kick-off) ½ journée	Fr.	250.00
-	Atelier quarte open label (suite) ½ journée	Fr.	250.00
-	Audit de certification 1 ^{re} année	Fr.	940.00
-	Frais de contrôles pour les années intermédiaires	Fr.	480.00

Frais totaux pour le 1^{er} cycle (pour 3 ans) Fr. 2'050.00

- **Recertifications (à partir du 2^e cycle, pour 3 ans) Fr. 1'400.00**
- **Participation à la séance kick-off, par personne Fr. 150.00**
- **Offre d'assistance supplémentaire** Facturation selon le travail accompli

Ces tarifs sont valables depuis le 1^{er} septembre 2017

quarte avec certification ISO

Une certification selon la norme ISO nécessite la réalisation complète de tous les modules complémentaires. Il est recommandé de faire appel à un accompagnement professionnel, et les coûts sont à calculer séparément. Les coûts d'une certification ISO se basent sur les directives de l'instance de certification.

La SQS : un partenaire possible pour la certification

L'Association suisse pour Systèmes de Qualité et de Management: (SQS) est un interlocuteur qualifié pour la certification de **quarte**.

L'Association suisse pour Systèmes de Qualité et de Management:

- est une organisation indépendante à but non lucratif;
- est accréditée en tant qu'organisme d'accréditation par le SAS (Service d'accréditation suisse);
- certifie notamment des systèmes de gestion de la qualité ainsi que toute une gamme d'autres systèmes de gestion;
- dispose d'auditrices et d'auditeurs formés aux procédures et possédant une expérience dans la branche.

Informations / inscriptions

Des informations complémentaires sur l'introduction de quarte et la certification sont disponibles directement à l'Association suisse des écoles de musique (ASEM). Les inscriptions se font auprès de l'ASEM.

Les inscriptions pour les certifications ISO peuvent se faire directement auprès de la SQS.

Renseignements et accompagnement :

Association suisse des écoles de musique
Margot Müller Dürst, secrétaire générale de l'ASEM
Direction de projet **quarte** open label
Marktgasse 5
4052 Bâle
margot.mueller@musikschule.ch Tel: 061 260 20 70
www.verband-musikschulen.ch

Le secrétariat SQS à Zollikofen se tient à votre disposition pour les questions de fond relatives aux systèmes de gestion de la qualité et aux certifications.

SQS

Bernstrasse 103, CH-3052 Zollikofen
Téléphone +41 31 910 35 35, fax +41 31 910 35 45
headoffice@sqs.ch, www.sqs.ch